



Enquête nationale sur l'autopartage – Edition 2019

Actualisation et étude de l'impact des services d'autopartage sur l'équipement des ménages et sur les kilomètres parcourus en voiture



UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR 6T-BUREAU DE RECHERCHE
SUR UN COFINANCEMENT 6T ET ADEME



6t-bureau de recherche et l'ADEME publient jeudi 12 décembre l'édition 2019 de l'enquête nationale sur l'autopartage, mesurant l'impact des services d'autopartage sur l'équipement des ménages et sur les kilomètres parcourus en voiture.

Contexte

Publiées en 2012 et 2016, les deux premières éditions de l'Enquête Nationale sur l'Autopartage réalisées par 6t-bureau de recherche constituaient les premières études d'envergure sur les usagers, usages et impacts de l'autopartage en France.

Menées auprès d'au moins 2 000 usagers abonnés d'une vingtaine de services d'autopartage différents, ces enquêtes ont mis en évidence l'effet « déclencheur de multimodalité » de l'autopartage en boucle : l'autopartage permet aux habitants des villes de s'affranchir de la voiture individuelle, de découvrir et de s'approprier d'autres modes de déplacement.

Trois ans après la dernière enquête, l'autopartage joue-t-il encore le même rôle dans la mobilité urbaine ? Ses usagers sont-ils restés les mêmes ? Ses usages, ses impacts ont-ils évolué ?

Enjeux

Tout comme en 2012 et 2016, l'édition 2019 porte principalement sur l'autopartage en boucle. Elle vise deux objectifs :

- mettre à jour les résultats de la précédente édition : les usagers, usages et impacts de l'autopartage ont-ils évolué entre 2016 et 2019 ?
- affiner la compréhension des usagers, usages et impacts de l'autopartage : notamment, qui sont les usagers de l'autopartage ? Une fois abonnés à l'autopartage, leurs pratiques de déplacements évoluent-elles de la même manière ? Quels sont les usages et les impacts de l'autopartage entre particuliers et de l'autopartage en contexte professionnel ?

Principaux résultats

- Dans le monde, 62% des opérateurs d'autopartage en B2C sont locaux, c'est-à-dire qu'ils sont implantés dans une unique aire urbaine. En France, l'offre en boucle est plus étoffée et plus ancienne que celle en trace directe.
- L'étude présente une typologie des autopartageurs enquêtés. Elle traduit une diversité d'usagers et de types d'adhésion aux services B2C.

- Par rapport à 2016, la clientèle de ces services reste toujours très spécifique : les utilisateurs sont plus souvent des hommes (55%), des actifs en situation d'emploi (81%), des cadres (61% des actifs), des urbains (75%) et des diplômés du supérieur (86%).
- On observe une forte association entre usage ponctuel de l'autopartage et usage du vélo ou des transports en commun pour les besoins de mobilité quotidienne. En Ile-de-France, 52% des autopartageurs utilisent quotidiennement les transports en commun. Dans le reste de la France, 42% des autopartageurs utilisent chaque jour le vélo.
- L'autopartage a un fort impact sur la mobilité à l'échelle individuelle : on observe une réduction de l'usage de la voiture, ainsi que de sa possession. L'inscription à un service d'autopartage fait en effet baisser l'utilisation de la voiture personnelle de -31% de jours d'utilisation. En outre, 68% des autopartageurs inscrits à titre personnel ont connu une expérience de démotorisation.
- En revanche, à l'échelle de la mobilité des français dans son ensemble, l'impact de l'autopartage est marginal (service de niche pour le moment).
- L'étude présente les motivations à l'adhésion des autopartageurs –éviter les problèmes liés à l'entretien du véhicule, économies, caractère écologique...-, ainsi que les trois profils de déclenchement de l'adhésion.
- L'étude offre des perspectives de développement du marché de l'autopartage, en vue de conquérir de nouveaux publics –jeunes retraités, populations moins aisées- et de nouveaux territoires. En effet, si 77,5% de la population française réside en zone urbaine, près de la moitié (48 %) réside en banlieue quand l'autre moitié (52 %) réside dans les villes-centres. Or aujourd'hui trois autopartageurs sur quatre résident en ville-centre. La banlieue constitue donc un territoire porteur pour l'autopartage, en termes de volume de population.



Le rapport complet est disponible sur :

<https://6-t.co/enquete-autopartage-2019/>

<https://www.ademe.fr/enquete-nationale-lautopartage-edition-2019>

Pour citer l'étude : 6t-bureau de recherche, 2019. *Enquête Nationale sur l'Autopartage*, Edition 2019.

Informations presse

6t-bureau de recherche

info@6-t.co

01 53 09 26 36



ADEME

ademepresse@havas.com

01 58 47 81 28

